

LOT 1 - FICHE-PROJET I.01

AMENAGER LA PLACE DE SAUVENIERE EN UN CŒUR DE VILLAGE

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet vise à améliorer l'aménagement de la place du village à Sauvenière. La place du Sablon est un vaste espace macadamisé, en contrehaut de la rue du Trichon, devant l'église, l'école communale et la maison des associations. Séparée de la route par un vaste talus bordé d'arbres, elle constitue un espace relativement sécurisé et fonctionnel, qui accueille des fonctions villageoises multiples, en plus de constituer une aire de stationnement pour les activités proches. Un escalier monumental relie le parvis de l'église à la rue du Trichon.

Les membres de la CLDR ont souhaité réfléchir à l'amélioration du cœur du village pour réaliser des aménagements répondant davantage aux besoins des différents usagers. Ces aménagements doivent viser la fonctionnalité et la convivialité, notamment dans l'utilisation des matériaux ou du mobilier.

L'aménagement sera pensé en lien avec d'autres lieux d'intérêt dans le centre du village : un maillage de sentiers, des petits espaces verts (un site acquis par Natagora près de l'Orneau, d'autres lieux potentiellement aménageables...). Ce maillage vert intra-villageois pourra être renforcé dans le cadre de la fiche-projet II.09 Cheminement de la vallée de l'Orneau ou encore la fiche projet II.07. Mobilité intra-villageoise.

Objectifs de l'aménagement de la place

L'aménagement de la place de Sauvenière et de ses abords vise plusieurs objectifs :

- **assurer la continuité des espaces publics** ; notamment haut/bas entre la place du Sablon et la rue du Trichon, mais aussi autour de l'église et de l'école ;
- **améliorer l'esthétique et la cohérence spatiale des lieux** grâce aux revêtements de sols notamment ;
- **maintenir la polyvalence de la place** du Sablon grâce à un revêtement continu et un mobilier peu encombrant ; la place doit pouvoir accueillir des brocantes, chapiteaux, des activités scolaires et extra-scolaires, des activités de la maison des associations, tout en permettant aussi une vie quotidienne (espaces pour faire du sport, du vélo, pour le jeu...) ;
- **amener de la convivialité, aménager des lieux de détente et de rencontre** entre les générations, **permettre le développement d'une vie de village** ;
- **penser la « ludicité » des aménagements** ;
- **sécuriser la place** du Sablon par l'implantation d'un éclairage public et la délimitation des espaces accessibles aux voitures ;
- **maintenir un certain nombre d'emplacements de stationnement fixes** et permettre l'accès à l'espace polyvalent pour l'usage quotidien aux heures d'école; a contrario, **garantir l'usage polyvalent de la place** et des équipements pour tous en dehors de ces heures ;

- **mettre en valeur le patrimoine bâti** et les bâtiments publics ;
- **renforcer la lisibilité du maillage vert et bleu, des cheminements** au départ de la place (signalisation des parcours 'nature', du RAVeL,... en lien avec la mise en valeur des spécificités des villages).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Sauvenière est l'un des gros villages de l'entité, le deuxième en termes de population.

L'aménagement de la place du Sablon faisait déjà l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR de 2005, mais celle-ci n'avait pas encore été réalisée ; le projet est dès lors à nouveau plébiscité par les habitants et les membres de la CLDR. Le village n'avait en outre pas bénéficié d'autres aménagements ou de projets dans le cadre de la première opération.

Entretemps, les aménagements récents de la cour de l'école communale et de la plaine de jeux amènent à repenser une cohérence d'ensemble des lieux par rapport au projet initial.

Cette réalisation devrait permettre de dynamiser la vie de village, la cohésion et le partage des activités dans un lieu de rencontre intergénérationnel et convivial, mais aussi ludique et pédagogique. Si le lieu est déjà fonctionnel, il est peu esthétique et convivial et les aires dédiées aux différentes activités ne sont pas identifiées. Les aménagements préserveront par ailleurs le caractère de la place et le paysage historique.

La place de Sauvenière dispose d'un important potentiel d'accueil par sa simplicité spatiale et du fait qu'elle est déjà sécurisée grâce au talus qui l'isole de la route notamment. Ce potentiel est toutefois sous-exploité en raison de la pauvreté des aménagements de la place.

Cette fiche est en lien avec la fiche II.04 qui a pour objet le redéveloppement des locaux communautaires en plus de l'offre existante (maison des associations et salle de gym de l'école), mais un agrandissement de l'un des bâtiments côté place du Sablon ne semble pas réaliste.

3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

Les aménagements de la place du Sablon répondent à de nombreux objectifs de la stratégie du PCDR.

Obj. 1.1. Gembloux, sa ville et ses villages, renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble.

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle.

Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels.

Obj. 1.6 Communiquer et informer (en matière de cohésion sociale et de services)

Obj. 2.1 Gembloux sur Orneau : s'appuyer sur la structure écologique, paysagère et identitaire des cours d'eau.

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage.

Obj. 2.6 Communiquer, sensibiliser et éduquer (en matière d'environnement)

Obj. 3.2 Favoriser l'usage des modes doux.

Obj. 5.3. Valoriser les villages au sein d'une entité et d'un centre-ville rayonnant

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Social et culturel

Le site est bordé par une école communale et une maison des associations que les habitants souhaitent voir se développer. Le réaménagement des lieux devrait permettre d'accueillir les activités extérieures de ces équipements et de faire interagir ceux-ci avec l'espace public. Les aménagements permettront d'accueillir une grande variété d'événements.

La requalification de la place devrait permettre une plus grande appropriation par les habitants et une amélioration de la vie de village. La place hébergera des espaces de repos et de rencontre (bancs...), des espaces de jeux et des petits équipements sportifs ou de détente pour toutes les générations et devrait favoriser ainsi l'accueil de différentes catégories d'usagers et les échanges entre ceux-ci.

Les aménagements mettront en valeur le patrimoine bâti (en particulier l'église), les spécificités du village et les bâtiments publics.

Les aménagements du talus arboré devront en outre assurer la sécurité si des jeux sont aménagés dans le talus, par rapport à la rue en contrebas.

Environnement

Les aménagements de la place du Sablon et de ses abords préserveront le cadre existant tel que le patrimoine bâti et les plantations en talus notamment. Ils permettront le renforcement de l'environnement vert de la place et le maintien du talus arboré.

Il s'agira de trouver le bon compromis dans l'aménagement entre d'une part la préservation de ces espaces de végétation et leur utilisation pour des aménagements de convivialité, par exemple des jeux qui profiteront de la déclivité du talus. Le piétinement intempestif ne doit pas nuire à la santé des essences en place ou à prévoir.

Economie

La réinscription de la place du Sablon et de ses abords comme centralité du village de Sauvenière pourrait permettre la relocalisation de commerces de village ou l'installation de marchés. Mais à l'inverse, on a vu ces dernières années surtout le départ des activités vers les routes régionales plus fréquentées, notamment le long de la N29, tendance qu'un aménagement de la place aura du mal à contrecarrer. Si cet impact est souhaitable, il est toutefois difficile à garantir.

5. LOCALISATION ET STATUT

Contexte

Le village de Sauvenière s'est développé à la confluence des ruisseaux du Baudecet et de l'Orneau.

La RN29, qui relie Gembloux à l'autoroute E411, longe le village de Sauvenière. Une zone d'activité économique comportant des surfaces commerciales est installée le long de cette nationale. La ligne SNCB désaffectée 147, située entre la RN29 et le village de Sauvenière, a été aménagée en RAVeL et est reprise en tant que liaison entre pôles au schéma directeur cyclable pour la Wallonie.

- Voir Plan de situation (1/10.000) en annexe
- Voir Plan de secteur (1/10.000) en annexe

L'église Sainte Foy (dont la tour d'origine romane remonte au XIe siècle et est classée depuis 1948) et la place du Sablon sont situées au cœur du village de Sauvenière, en surplomb de la confluence des ruisseaux du Baudecet et de l'Orneau. L'école communale et la maison des associations sont situées dans la continuité est de l'église Sainte Foy, et bordent la place du Sablon. La rue du Trichon longe la place par l'ouest et en contrebas d'un imposant talus.

Le talus entre la place du Sablon et la rue du Trichon abrite un alignement remarquable de 15 marronniers d'Inde tandis qu'un tilleul à petites feuilles, est répertorié comme arbre remarquable, aux abords de l'entrée principale de l'église.

- Voir Plan de situation (1/2000) en annexe
- Voir vue aérienne en annexe
- Voir dossier photographique en annexe

Statut juridique et de propriété

Tour de l'église Ste-Foy : bâtiment classé depuis le 11/10/1948

Arbres et alignement remarquables autour de la place (15 marronniers d'Inde et 3 tilleuls à petites feuilles)

Place du Sablon : espace public, bâtiments communaux (école et maison des associations), espaces extérieurs communaux, bâtiment appartenant à la fabrique d'église (église) et espaces extérieurs appartenant à la fabrique d'église.

Rue du Trichon : espace public.

6. PORTEURS DE PROJET ET PARTIES PRENANTES

Porteur du projet

Ville de Gembloux (les espaces publics, les talus, l'école et la maison des associations sont des propriétés communales)

CLDR

Nécessité de concertation avec la Fabrique d'église pour les abords de l'église

Parties prenantes

Le projet devra être co-construit avec les associations du village afin de permettre le développement commun de la maison des associations et des espaces publics.

Concertation avec Natagora, propriétaire d'un petit espace vert à deux pas de la place

La concertation de l'équipe éducative de l'école communale permettra de garantir une plus grande pertinence des aménagements ainsi que les possibilités d'emploi des espaces publics et des espaces verts par les activités scolaires et extra-scolaires. L'arrière de l'église a par ailleurs été aménagé en cour d'école. Un troisième accès extérieur à la cour d'école est envisagé à l'angle sud-est des bâtiments.

Les associations, organisateurs d'événements, usagers des bâtiments communaux et riverains pourront être consultés afin d'assurer la polyvalence des espaces publics et leur capacité à accueillir les différentes activités.

7. PROGRAMME DE REALISATION

Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La place du Sablon et ses abords à réaménager sont des espaces publics ou des propriétés communales pour la plupart. Certaines parcelles appartiennent à la Fabrique d'église. La liberté d'actions par la Commune est donc grande.

Il s'agit d'un projet onéreux (rénovation des espaces publics avec des surfaces importantes et de nombreux besoins programmatiques) mais aussi d'une demande forte des riverains. La rénovation de la place du Sablon et de ses abords devrait permettre de soutenir la vie de village.

Etat du dossier

Un projet déjà présenté dans le PCDR 2005

Une esquisse a été dessinée en 2005 dans le cadre du PCDR précédent et proposait notamment :

- la création d'un espace vert autour de l'église et à l'arrière de l'école ainsi que l'implantation d'un potager derrière l'école ;
- la possibilité de faire le tour de l'église et de l'école et de passer entre ces bâtiments ;
- la matérialisation d'un trottoir longeant les façades de l'école et permettant de mettre les places de stationnement à distance des bâtiments ;
- un revêtement en tarmac pour la majeure partie de la place du Sablon (au nord et à l'est) ;
- la poursuite du chemin passant entre l'église et l'école jusqu'à la rue de la Queue-Terre en contrebas, perpendiculaire à la rue du Trichon ; cette liaison se matérialise dans les revêtements de sol ainsi que par la sécurisation de la traversée de la rue du Trichon ;
- la matérialisation et la sécurisation de la traversée de la rue du Trichon, à hauteur de l'escalier

menant au parvis de l'église.

→ Voir : esquisse du PCDR de 2005 – en annexe

Les futurs aménagements pourront s'inspirer de cette esquisse qui devra cependant être repensée. En effet, l'espace situé au sud de l'église a été réaménagé en cour d'école, rendant inaccessible au public le contour de l'église et de l'école ainsi que la traversée entre les deux bâtiments. Toutefois, des accès à cette cour, équipés d'une grille, existent au sud du parvis de l'église et entre l'église et l'école. L'aménagement de l'accès sud-est permettrait de rendre les cheminements possibles pour les usagers de l'école (ainsi qu'éventuellement en dehors des heures de fréquentation scolaire).

Par ailleurs, la sécurisation des traversées de la rue du Trichon a été aménagée relativement récemment.

Autres éléments

- Natagora a fait l'acquisition du terrain du 'Marais'.
- Une cour d'école a été installée à l'arrière de l'école et au Sud de l'église. Le revêtement semble qualitatif ; les abords sont sécurisés.
- En contrebas, les abords de la place du Sablon ont été rénovés. Des traversées sécurisées ont notamment été réalisées dans la poursuite des escaliers.
- Une plaine de jeux est en construction le long de la façade nord de l'église. Il sera cependant nécessaire de questionner la pertinence de l'emplacement et d'éventuellement déplacer les jeux sur le site.
- Il ne semble pas nécessaire de travailler les impétrants sur la place de Sauvenière. Cependant, il pourrait être envisagé de fournir un équipement extérieur en eau et en électricité.
- Les talus et murs de soutènement sont en bon état.

La question d'une extension de la maison des associations ou de la création d'une autre salle de village est par ailleurs au programme de ce PCDR.

Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage

Principes d'aménagement

Les principes d'aménagement reprennent l'ensemble des souhaits émis en réunions, synthétisés selon les objectifs d'aménagement énoncés ci-dessus. Toutefois, la réalisation de l'ensemble de ces aménagements serait onéreuse et ambitieuse, et pourrait par ailleurs être contreproductive par rapport à la demande de maintenir la polyvalence des lieux. Aussi, les principes d'aménagements sont précisés en fonction d'un scénario minimal et d'options de scénarii plus volontaires.

Assurer la **continuité des espaces publics, améliorer l'esthétique et la cohérence spatiale des lieux, maintenir la polyvalence de la place** :

- intervenir sur les revêtements de sols afin de souligner les cheminements, le patrimoine et les bâtiments publics ; poursuivre ces cheminements en contrebas de la place du Sablon (scénario minimal) ;
- rénover les revêtements de sols de la place du Sablon et des abords de l'église Sainte Foy ; poursuivre ces revêtements en contrebas de la place du Sablon (scénario volontaire) ; inciter à la rénovation des trottoirs privés proches de l'escalier menant à l'église ;

- maintenir un sol plat sur la place du Sablon pour en permettre un usage polyvalent ;
- localiser l'implantation du mobilier, des jeux, des lieux de stationnement,... de manière à préserver des espaces laissés libres de tout obstacle.

Amener de la convivialité, aménager des lieux de détente, permettre le développement d'une vie de village :

- placer des bancs et du mobilier public (scénario minimal) ;
- intégrer des panneaux d'affichage aux aménagements (scénario minimal) ;
- éclairer les lieux de détente (scénario minimal) ;
- prévoir un mobilier et des équipements adaptés à toutes les générations ;
- implanter des équipements de sport et des modules santé (scénario volontaire).

Penser la « ludicité » des aménagements :

- utiliser l'eau (fontaine à eau de pluie récoltée sur le toit des bâtiments publics, aménagement semblable à la place de Bossière...) ; profiter des dénivelés pour rendre le parcours de l'eau lisible (voire aussi 'renforcer les maillages verts et bleus') (scénario volontaire) ;
- intégrer la nouvelle plaine de jeux dans les aménagements et l'agrandir (scénario minimal) ;
- construire une plaine de jeux, ou implanter des jeux dans l'espace public et sur le talus (toboggan dans le talus et plaine de jeux 'nature') (scénario volontaire) ;
- implanter un bac à sable, rappelant la vocation de Sauvenière (sablères) (scénario minimal à volontaire) ;
- installer des équipements de loisirs et de sports, notamment des tables de ping-pong et un terrain de pétanque (scénario minimal à volontaire).

Sécuriser la place, maintenir des emplacements de stationnement, garantir l'accessibilité de la place :

- prévoir un éclairage public (scénario minimal) ;
- délimiter les espaces accessibles aux voitures (tout en les réduisant à 15 à 20) (scénario minimal) ;
- maintenir un sol plat ;
- rénover l'escalier menant à l'entrée de l'église Sainte Foy (scénario minimal) ;
- faciliter l'accès du parvis aux personnes à mobilité réduite (scénario minimal).

Mettre en valeur le **patrimoine bâti** :

- dessiner les aménagements jusqu'aux bords bâtis (notamment la façade nord de l'église Sainte Foy, tout en marquant le tracé de l'ancien cimetière) (scénario volontaire) ;
- mettre les entrées des bâtiments publics et de la cour en évidence (scénario minimal) ;
- aménager l'accès sud-ouest de l'école pour rendre plus lisible l'utilisation des bâtiments (bâtiment scolaire et maison des associations) et l'accès à la cour (utiliser le même langage que pour les accès à la cour situés au sud de l'entrée de l'église et entre l'église et l'école) (scénario volontaire) ;
- identifier le patrimoine bâti et les bâtiments publics ;

Renforcer les **maillages verts et bleus** :

- utiliser l'eau (fontaine à eau de pluie récoltée sur le toit de l'église ; aménagement semblable à

la place de Bossière) ; profiter des dénivelés pour rendre le parcours de l'eau lisible (voir aussi 'penser la « ludicité » des aménagements') (scénario volontaire) ;

- préserver la végétation en place, et notamment sur les talus (scénario minimal) ;
 - aménager des espaces verts et plantations d'arbres et de haies (scénario minimal à volontaire) ;
 - relier à terme les aménagements aux espaces verts situés en contrebas et y favoriser la préservation de la biodiversité et la lisibilité de l'eau (création d'une mare, de circuits d'eau, ...) (scénario minimal à volontaire) - voir fiches en lot 2;
- acquérir de nouvelles parcelles à proximité du cœur du village pour compléter ce maillage d'espaces verts et de lieux publics (scénario volontaire) – voir fiches en lot 2;
- implanter des équipements (observatoire, cabane,...) et parcours didactiques (en aménageant une passerelle sur l'Orneau menant à la rue du Trichon notamment, avec servitude) (scénario volontaire) (voir fiches en lot 2).

Renforcer la **lisibilité des cheminements** :

- signaler les parcours didactiques ;
- signaler les parcours cyclables et piétons et notamment l'accès au RAVeL ;
- faire le lien avec la mise en valeur des spécificités des villages.

➔ Voir principes d'aménagement. – en annexe

Programmation des tâches

- Conception des aménagements de la place en concertation avec les habitants, l'équipe éducative de l'école communale et les gestionnaires et usagers de la maison des associations et de l'église afin de déterminer la répartition des différentes fonctions dans l'espace : partie de la place accessible aux voitures, aménagements avec l'eau, bac à sable, jeux, équipements sportifs, espaces d'affichage, espaces de détente et de rencontre, espaces verts, polyvalence de la place...
- Réalisation des aménagements de la place du Sablon et des abords (revêtements, mobilier, équipements, éclairage, espaces verts).
- Rénovation de l'escalier et du parvis de l'église, en concertation avec l'Agence wallonne du Patrimoine.
- Aménagement de l'angle sud-est de l'école et création d'un accès à la cour.

Démarches administratives à réaliser.

- Concertation avec la Fabrique d'église concernant ses propriétés sur la place du Sablon.
- Veiller au statut juridique clair pour les aménagements en mitoyenneté avec le voisinage.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.

- Clarifier la gestion communale et des différents intervenants. Assurer la bonne coordination entre les différents intervenants publics et associatifs (service communaux, école communale, fabrique d'église, Maison des associations, Natagora,...).

- Assurer le développement des activités dans l'espace public, notamment par la maison des associations, l'école et Natagora.
- Assurer éventuellement la tenue d'un marché hebdomadaire ou d'autres activités récurrentes dans l'espace public.
- Garantir le bon entretien des espaces publics et des espaces verts.
- Raccord au WIFI.

8. ESTIMATION GLOBALE DU PROGRAMME ET DU COUT

Estimation globale HTVA	Surface (m ²)	Prix unitaire (€ / m ²)	Coût HTVA	Etudes et honoraires	Montant TVAC
Aménagement des cheminements place du Sablon	500	120	60.000,00 €		
Aménagement du parvis de l'église et des escaliers	500	180	90.000,00 €		
Aménagement des abords de l'église Sainte Foy	500	120	60.000,00 €		
Travaux d'entretien place du Sablon	3200		60.000,00 €		
Travaux d'entretien rue du Trichon			40.000,00 €		
Aménagement d'un accès au sud-est de la cour			8.000,00 €		
Entretien et aménagement des talus	2400		20.000,00 €		
Equipements : borne eau et électricité			4.000,00 €		
Equipements : jeux			12.000,00 €		
Equipements : sport			12.000,00 €		
Mobilier et affichage			8.000,00 €		
Eclairage public			30.000,00 €		
			404.000,00 €	456.520,00 €	552.389,20 €
Part DR (60% jusqu'à 500.000 € ; 50 % au-delà)			223.200,00 €	252.216,00 €	305.181,36 €
Espaces verts (talus, 60 %)			12.000,00 €	13.560,00 €	16.407,60 €
Infrasports (équipements sport, 75%)			9.000,00 €	10.170,00 €	12.305,70 €
Part communale			159.800,00 €	180.574,00 €	218.494,54 €

Les investissements varieront en fonction des surfaces à réaménager ; si l'ensemble de la place devait être rénovée, le budget pourrait rapidement augmenter sensiblement.

L'entretien et l'aménagement des talus ainsi que les trames vertes et bleues pourront être prises en charge par la DGO3 Espaces verts (60%). Les équipements de sport pourront être pris en charge par InfraSports (60 %). Le financement des espaces publics entre dans le cadre du PCDR (60%). La part restante est à charge de la Ville de Gembloux.

9. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation : Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation des aménagements : place du Sablon	OK	Rapport annuel du PCDR Constats sur place de réalisation du projet dans ses différentes composantes : revêtements, mobilier et équipement, éclairage. place, talus, escaliers et parvis de l'église, aire de stationnement...

Indicateurs de résultat : Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?

Intitulé	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation de l'espace public et utilisation du mobilier du mobilier	Min 10 pers	Comptages de fréquentation à certains moments de la semaine via relais locaux (maison des associations, équipe éducative scolaire, riverains, membres de la CLDR) Utilisation des équipements jeux et sports
Qualité et adéquation des aménagements réalisés	Satisfaction Nombre de réparations	Questions aux relais locaux : satisfaction des usagers (école, maison des associations, villageois, riverains...) sur la fonctionnalité des espaces, du mobilier, sur leur solidité Service des travaux : réparations et constats d'incivilités
Dynamisation des activités : nombre de nouvelles activités organisées au cœur du village	Min 3 nouvelles après création	Rapport d'activité de la Maison des associations et d'autres associations organisant des activités Rapport d'activité du Centre culturel Questions aux relais locaux

ANNEXES

Plan de secteur (1/10.000) – sur carte IGN 10.000

Plan de situation (1/10.000) – sur carte IGN 10.000

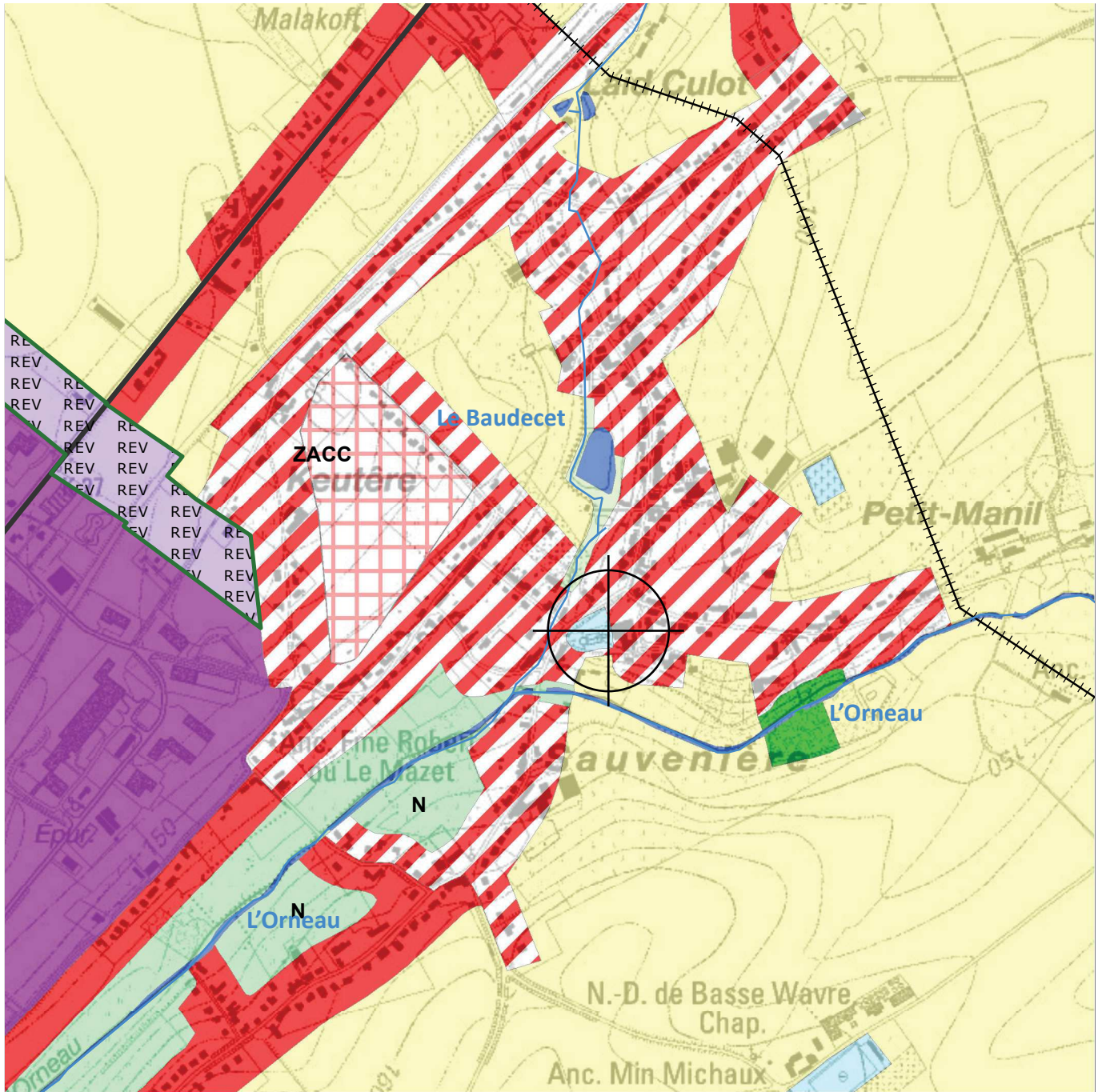
Vue aérienne (1/2000)

Localisation et statuts (1/2000) – sur fond de plan Cadmap 2016

Reportage photos


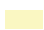



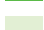

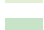




Esquisse du PCDR de 2005

Principes d'aménagement (1/1000) – sur fond de plan Cadmap 2016



Plan de secteur (sur carte IGN 10.000)

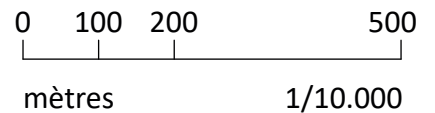
Légende : Zones d'affectation

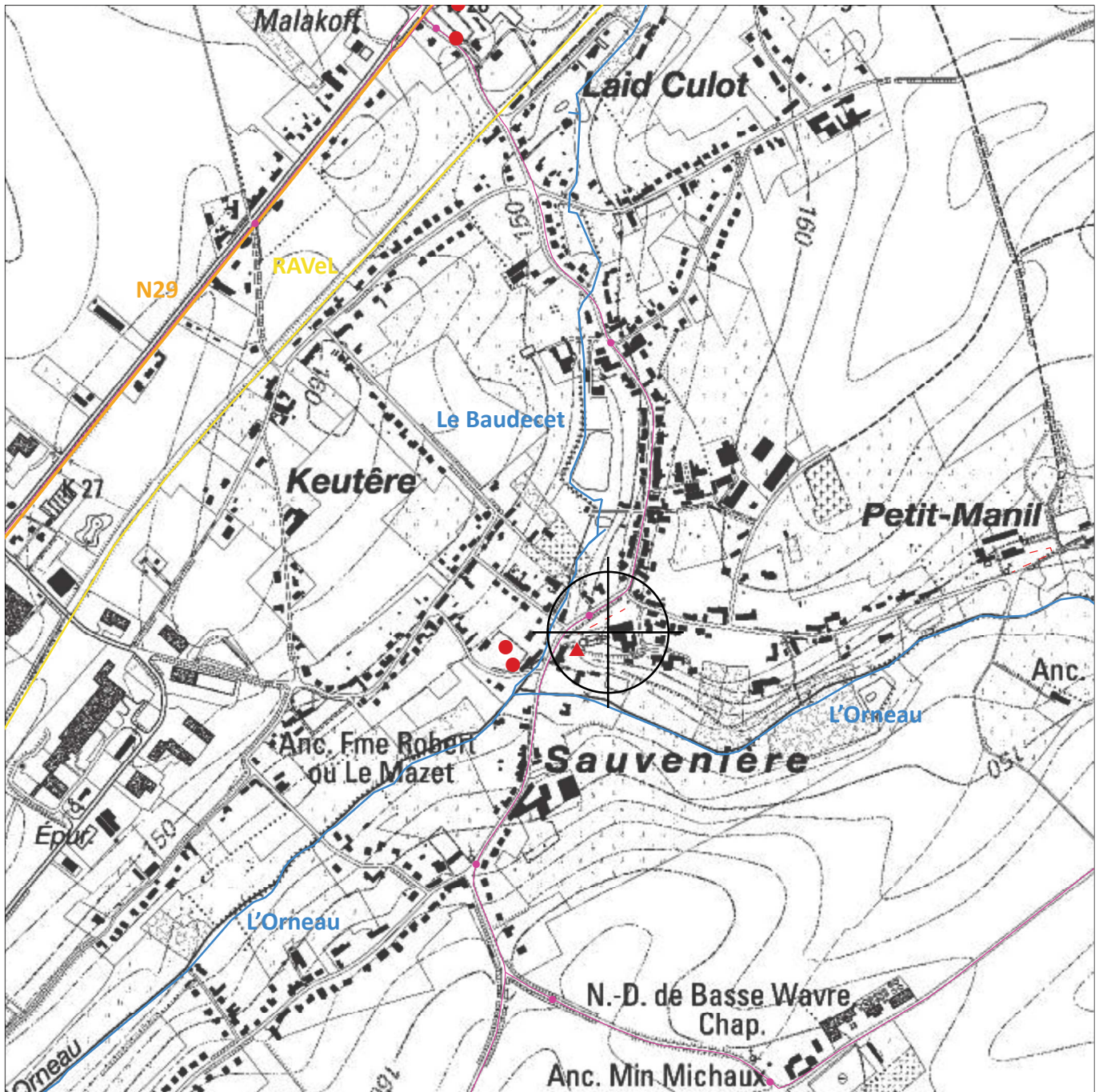
- | | |
|--|---|
|  Habitat |  Agricole |
|  Habitat à caractère rural |  Forestière |
|  Services publics et équipements communautaires |  Espaces verts |
|  Activité économique mixte |  Naturelle |
|  Activité économique industrielle |  Parc |
|  Non affectée ("zone blanche") |  Eau |

Légende : Périmètres de protection

-  Intérêt paysager

N
^



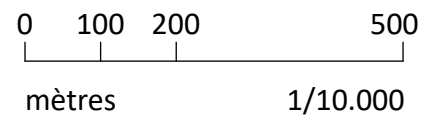


Plan de situation (sur carte IGN 10.000)

Légende

- ▲ ● Groupes et arbres remarquables
- - - Haies et alignements remarquables
- Réseau hydrographique
- Routes régionales
- ● Réseau et arrêts TEC
- RAVel

N
^



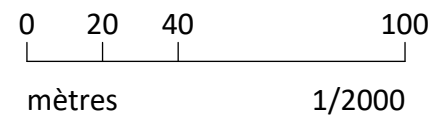


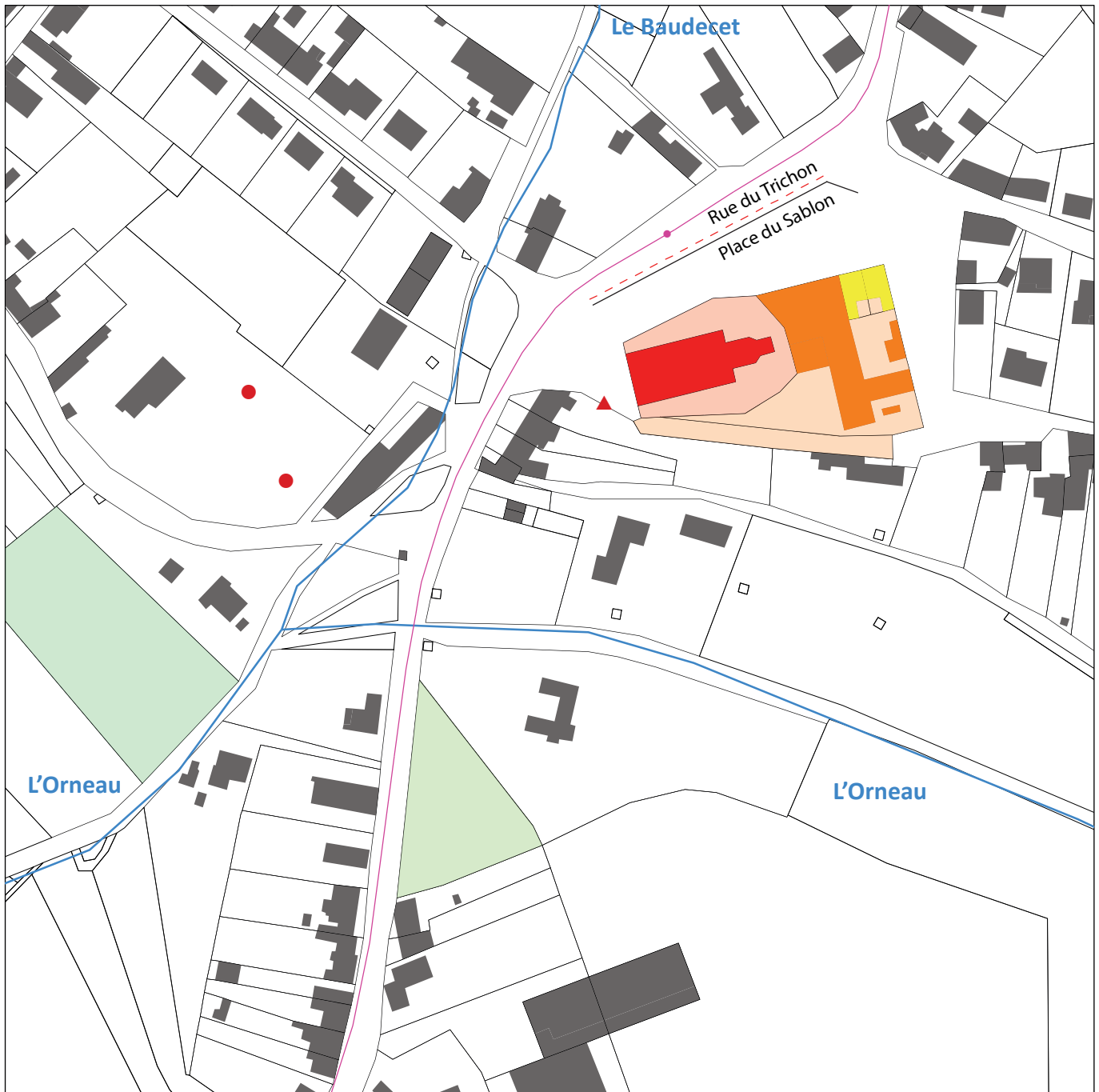
Vue aérienne

Légende

- ▲ ● Groupes et arbres remarquables
- - - Haies et alignements remarquables
- Réseau hydrographique
- ● Réseau et arrêts TEC

N
^



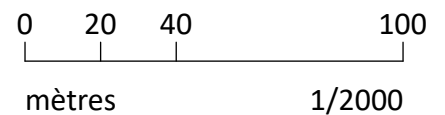


Localisation et statuts

Légende

	Groupes et arbres remarquables		Eglise Sainte Foy		Parcelles Fabrique d'Eglise
	Haies et alignements remarquables		Ecole communale		Parcelles communales
	Réseau hydrographique		Maison des associations		Marais (zone humide Natagora)
	Réseau et arrêts TEC				Verger

N
^



ANNEXES

Photographies



Place du Sablon :
Photographies

- arbre remarquable
- alignement remarquable

0 100 Meters





1. Ecole communale – face est / 2. Vue depuis la maison des associations vers la rue du Trichon / 3. Maison des associations – façade nord / 4. Vue depuis la maison des associations vers la place du Sablon (vue vers l'ouest) / 5. Ecole communale – façade nord / 6. Eglise Sainte Foy – face nord (plaine de jeu en construction et chemin vers la cour d'école)



7. Eglise Sainte Foy – façade ouest / 8. Accès à la cour de récréation au sud de l'église Sainte Foy / 9. Escalier devant le parvis de l'église Sainte Foy / 10. Vue vers la place du Sablon (vue vers l'est, depuis le parvis de l'église Sainte Foy) / 11. Vue vers la place du Sablon (vue vers l'est, depuis le parvis de l'église Sainte Foy)



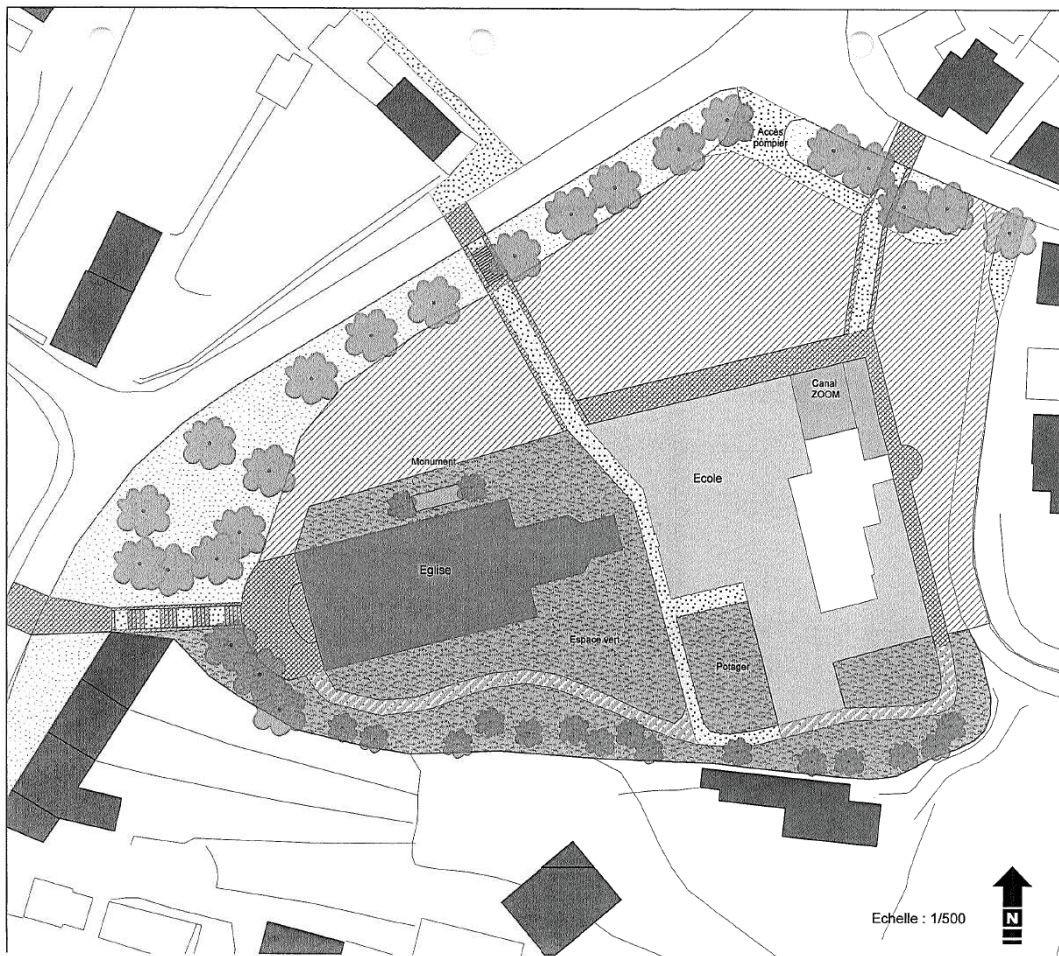
12. Rue du Trichon (depuis le bas de l'escalier) / 13. Rue du Trichon / 14. Rue du Trichon / 15. Rue du Trichon – pont sur l'Orneau / 16. Vue depuis la rue du Stordoir



17. Le Baudecet – vue vers l’amont / 18. Le Baudecet – vue vers l’aval, avant la confluence avec l’Orneau /
19. L’Orneau – vue vers l’aval

ANNEXES

Plan 1 : Esquisse du PCDR de 2005



Sauvenière

Esquisse d'aménagement de la place de village

Occupation

- Logement individuel privé
- Eglise
- Ecole
- Service communautaire
- Espace vert
- Pavés
- Dolomie existante
- Dolomie à placer
- Sentier éventuel
- Tarmac

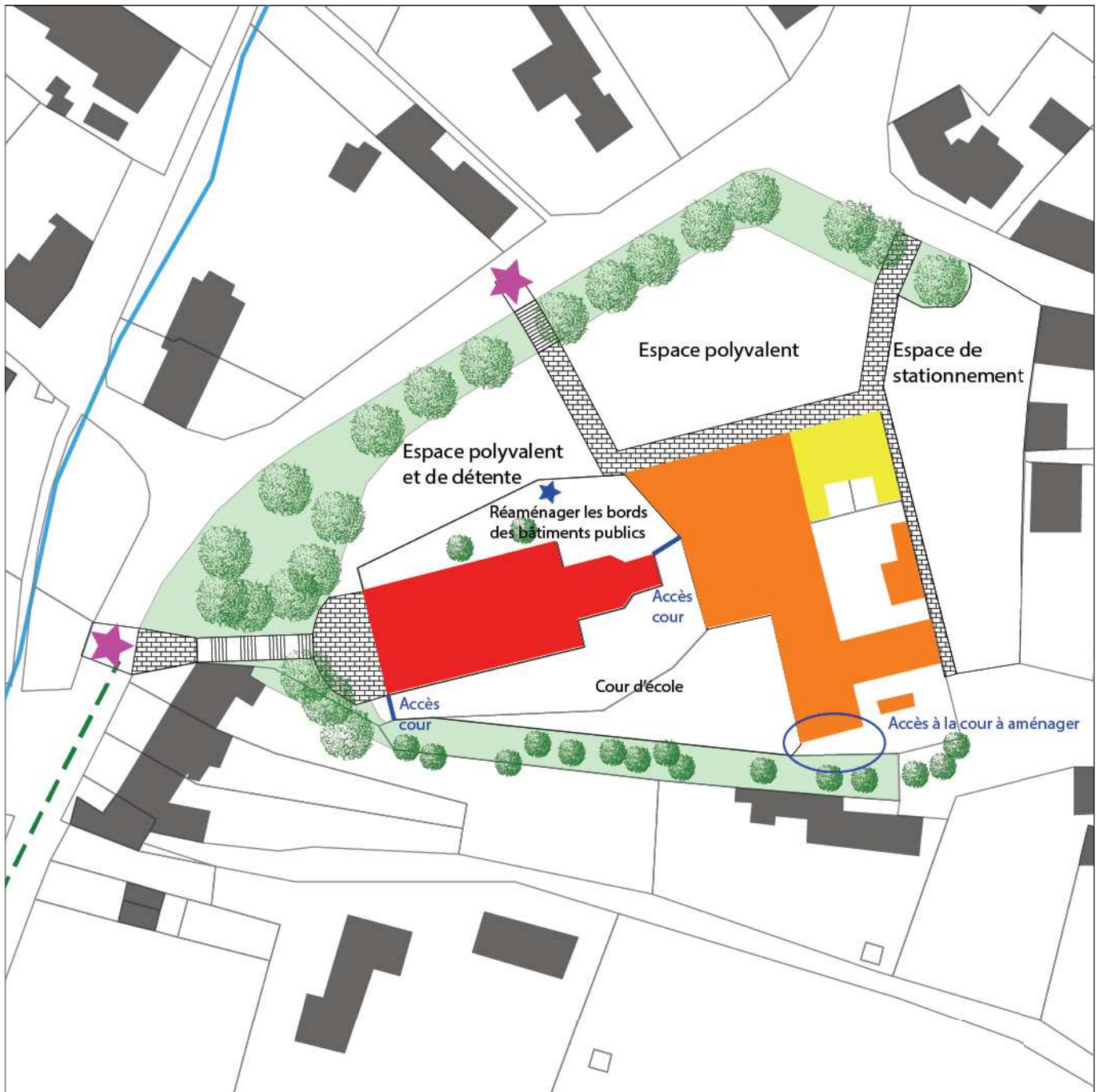
Végétation

- Arbre à planter
- Arbre remarquable à conserver
- Arbre existant

Echelle : 1/500

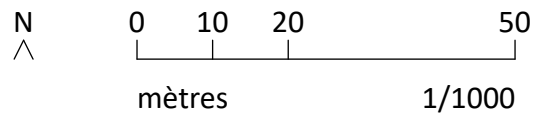







Le 24 juin 2004



Principes d'aménagement

Légende



-  Traversées réaménagées récemment
-  Plaine de jeux aménagée récemment
-  Aménager les parvis et cheminements
-  Restaurer les escaliers
-  Préserver les talus et aménager des espaces verts